

Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité

Toutes les entreprises sont depuis la loi PACTE de 2019 tenues de s'interroger sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Ainsi, les enjeux du dérèglement climatique, les exigences européennes et la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France ont créé un contexte réglementaire en matière d'obligations environnementales complexe à décrypter pour les entreprises. Au-delà de ces aspects environnementaux, s'engager dans une démarche RSE constitue un atout pour attirer et retenir les talents, rester compétitif et fidéliser les clients.

OBJECTIFS

Prendre connaissance des obligations applicables en matière de RSE en fonction de la typologie des entreprises et de connaître les principales échéances à venir.

INTERVENANT

Rémi Demersseman, Président Fondation OïKos pour la RSE
Nathalie Fussler, Juriste Droit Economique des Affaires - CGF

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge des problématiques RSE au sein de son entreprise (fonctions supports RH, juridique, Qualité Environnement / DD ...) ou intéressée par le sujet

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Etudes pratiques
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Support de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement / certificat
- Quiz d'évaluation des connaissances
- Questions orales

Le + de CGF CAMPUS

Un atelier « Fresque RSE » animé par le fondateur de la Cité de la RSE & de l'Impact, Rémi Demersseman, pour mieux visualiser vos actions.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le but de cette formation est de fournir au grossiste un panorama des obligations en matière de RSE, auxquelles serait soumise son entreprise. Il s'agit également de lui donner des outils de compréhension et d'analyse d'une politique RSE afin de la valoriser auprès de l'ensemble parties prenantes de son entreprise.

1 – LE CADRE : LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

- Qu'est-ce que la RSE et ses notions clefs (audit énergétique, bilan CO₂, analyse de cycle de vie, *reporting* extra-financier, ...)
- Rappel des grandes législations et des normes existantes
- Pourquoi engager une démarche RSE ? Les enjeux internes et externes à l'entreprise

2 – QUELS SONT LES LEVIERS DE LA RSE QUE LE GROSSISTE PEUT ACTIONNER ?

- Le critère social (qualité de vie au travail, conditions de travail telles que la gestion de l'âge, les relations de travail, les compétences, les parcours professionnels, l'implication des équipes, ...)
- Le critère environnemental (gestion des déchets, réduction des émissions de GES, réemploi des emballages, ...)
- Le critère sociétal (soutien territorial, mécénat, activité équitable, achats responsables...)

3 – COMMUNIQUER : COMMENT FAIRE ?

- Identifier les enjeux : réputation, contentieux internationales existantes.

4- ATELIER « FRESQUE DE LA RSE » pour appliquer concrètement la RSE à votre entreprise !

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE
29 juin 2023

9h30 à 17h00

Format présentiel
CGF 31 rue Saint-Augustin 75002 Paris